

Il est clair que les budgets des provinces ne suffisent pas à supporter le coût exorbitant de la construction de routes. C'est pourquoi les provinces ont accueilli avec satisfaction, en 1949, le projet fédéral de construction de la route transcanadienne, bien que notre province—celle dont vous et moi faisons partie, monsieur l'Orateur,—sous la tutelle d'un gouvernement de l'Union nationale, et affublée pendant trop longtemps du duplessisme, ait refusé de participer à cette entente relative à la construction de la route transcanadienne, et ce jusqu'à l'avènement, heureusement, d'un gouvernement qui faisait de l'autonomie autre chose que de l'autonomie de nom, de la «totonomie», c'est-à-dire le gouvernement libéral de M. Lesage.

Une voix: C'est vieux, cela!

M. Béchard: C'est vieux, mais nous en avons quand même profité.

Mais depuis l'entente sur la construction de la route transcanadienne, les techniques ont évolué, et la circulation a augmenté de façon assez considérable.

La résolution de l'honorable député d'Halifax-East Hants a toutefois trait à un projet précis requérant l'apport financier du gouvernement fédéral. Ce n'est pas la première fois, comme le parrain de la motion et d'autres députés l'ont signalé, que la Chambre est saisie de cette résolution, car, pas plus tard que l'an dernier, soit au mois de février 1971, le même député exprimait un désir identique, dans une résolution identique, mot pour mot, à celle que nous étudions aujourd'hui.

Cela démontre bien, je crois, monsieur l'Orateur, l'importance du projet non seulement pour l'honorable député qui a proposé la motion, mais surtout pour la population de sa province et celle de cette partie de la province de la Nouvelle-Écosse qu'il représente à la Chambre. Le dossier assez volumineux et assez imposant que le député dévoilait sur ce sujet lors du débat, en 1971, expose clairement les démarches nombreuses du député auprès des diverses autorités fédérales et provinciales.

L'étude succincte, je l'avoue, monsieur l'Orateur, que j'ai faite sur le sujet que nous discutons, soit le projet de Fundy Trail et la construction d'un pont sur la rivière Shubenacadie, m'a démontré la grande importance de ces deux projets.

Monsieur l'Orateur, quelle que soit l'importance du projet, l'honorable député reconnaîtra sans doute que les routes, dans une province, y inclus les ponts, à moins qu'ils ne relient deux provinces entre elles, sont de la juridiction exclusive des provinces. Par conséquent, le désir exprimé par l'honorable député d'Halifax-East Hants, dans sa résolution, pose cette question de la participation financière du gouvernement fédéral à la construction de routes.

Comme je l'ai dit au début de mes remarques, monsieur l'Orateur, je représente une région très mal pourvue de routes pour les besoins modernes de 1972, et je suis totalement d'accord sur ce principe de l'aide fédérale à la construction de routes. L'entente sur la construction de la route transcanadienne étant maintenant terminée, un autre outil reste aux provinces en vue d'obtenir une participation financière de la part du gouvernement fédéral, savoir le ministère de l'Expansion économique régionale qui, incidemment, ne manque pas de subir actuellement les critiques des députés des provinces atlantiques, et spécialement de ceux de Terre-Neuve. Heureusement, certaines provinces bénéficient des deniers mis à leur disposition par l'entremise du ministère de l'Expansion écono-

mique régionale pour le développement de certaines régions, et toutes ces régions n'ont pas des députés qui cherchent la bête noire partout.

Dans ce genre d'ententes qui existent, incidemment, avec toutes les provinces, y compris celles visées par mon honorable collègue, et plus particulièrement sa propre province,—la province de la Nouvelle-Écosse—la priorité des projets et leur importance sont d'abord établies par les provinces elles-mêmes qui désirent les inclure dans l'entente de développement. C'est ainsi que la région du Bas-du-fleuve, la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine profite maintenant de l'entente de 1968 pour le développement de cette région, entente qui a été négociée à nouveau par le gouvernement du Québec et celui d'Ottawa en septembre 1971.

Comme le projet soulevé par l'honorable député d'Halifax-East Hants est très important, et qu'il s'agit d'une question relevant de la compétence exclusive de la Nouvelle-Écosse, je suis d'avis que les autorités provinciales pourraient, dans la préparation d'une éventuelle entente avec le gouvernement canadien, dans le cadre de la loi ARDA, ou dans une nouvelle négociation, inclure le projet de Fundy Trail, de même que le pont de la rivière Shubenacadie. L'honorable député comprendra que des problèmes de ce genre sont plus familiers aux gouvernements locaux qu'au gouvernement canadien. Voilà pourquoi ce domaine est réservé aux provinces.

Il a été rappelé à l'honorable député, en 1971, au cours du débat sur une résolution identique présentée par l'honorable député de Northumberland-Miramichi (M. Smith), qu'aucune priorité n'avait été accordée au mémoire de 1969, auquel s'est référé l'honorable député tout à l'heure, de même que l'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell). Au fait, aucune priorité n'a été accordée dans ce mémoire des premiers ministres, présenté par les quatre provinces atlantiques au ministre des Transports (M. Jamieson), au projet de Fundy Trail, de même qu'à la construction du pont de la rivière Shubenacadie. Et ce mémoire, qui s'intitule *Transportation Modes-Highways*, n'a pas retenu l'attention des derniers gouvernements qui ont dirigé la Nouvelle-Écosse et qui étaient, si je ne m'abuse, de la même allégeance politique que l'honorable député qui présente la motion cet après-midi.

En terminant mes remarques, je rappellerai que la Nouvelle-Écosse a largement bénéficié, comme les autres provinces, d'ailleurs, des ententes fédérales-provinciales, pour la construction de routes, alors qu'en vertu de l'entente sur la construction de la route transcanadienne, cette province avait reçu \$78,354,422. Dieu sait, monsieur l'Orateur, si nous avons entendu parler, au cours de certaines campagnes électorales dans la province de la Nouvelle-Écosse, non pas de l'apport du gouvernement fédéral, mais de la façon dont cet argent pouvait profiter au gouvernement de cette province, qui était dirigé par le chef de l'opposition officielle (M. Stanfield), qui siège présentement dans cette enceinte.

Alors, monsieur l'Orateur, je souscris entièrement à la résolution de l'honorable député d'Halifax-East Hants, mais je lui demanderais de passer par la filière normale. Étant donné qu'il s'agit d'une juridiction de la province de la Nouvelle-Écosse, il faudrait d'abord que cette province expose ses priorités au ministère de l'Expansion économique régionale, qui pourrait les inclure dans une éventuelle entente entre les deux gouvernements.